VIE PROFESSIONNELLE

La VAE, outil de management

La validation des acquis de l'expérience permet à des salariés d'obtenir une certification en rapport avec leurs compétences réelles. Une démarche que les entreprises ont intérêt à encourager...

(DR.)

« La quoi ? » Christine Dufrenne garde le sourire. Responsable du Cava (le Centre académique des validation des acquis) à l'académie de Créteil (Val-de-Marne), cette inspectrice de l'éducation nationale passe une grande partie de ses journées à expliquer les vertus de la VAE. « La validation des acquis de l'expérience permet à toute personne justifiant d'au moins trois ans d'expérience de faire reconnaître ses compétences et d'obtenir une certification en conséquence. En entreprise, c'est un bel outil qui permet à un salarié d'afficher un diplôme cohérent avec son savoir-faire et son niveau de responsabilité. »

L'idée est séduisante : depuis 2002, la loi reconnaît qu'une activité professionnelle peut être génératrice de compétences équivalentes à celles obtenues dans certaines formations. « Longtemps, les entreprises se sont montrées réticentes face à la VAE car elles craignaient que leurs salariés ne les quittent avec leur nouveau diplôme en poche ou qu'ils exigent une augmentation, observe David Rivoire, fondateur du cabinet de VAE Les 2 Rives. Mais cette crainte commence à s'apaiser. Les entreprises qui ont essayé reviennent vers nous en confirmant que c'est un excellent outil RH. Au contraire, on déploie ainsi l'employabilité des salariés et on les fidélise. »

Parmi les cas classiques : des salariés ayant accompli une « carrière maison ». « La notion de reconnaissance est ici essentielle, note Olivier Meier, directeur de recherche en stratégie et en management. On montre que l'implication du salarié dans l'entreprise et son parcours en interne ont de la valeur. » Mais cet expert évoque aussi d'autres avantages pour l'entreprise. « La VAE peut aussi contribuer à accompagner une prise de fonction et étoffer le portefeuille de compétences du salarié. »

« Attention à ne pas se méprendre, précise cependant David Rivoire. Ce n'est pas une simple demande d'équivalence : c'est un processus qui prend plusieurs mois et qui, suivant le diplôme visé, implique un gros travail personnel avant de passer devant un jury. » Ce spécialiste rappelle aussi que des salariés peuvent engager des démarches seuls sans prévenir leur employeur. « Mais l'entreprise a tout intérêt à les aider. Elle peut faciliter la prise en charge financière de la démarche dans le cadre de son plan de formation interne. Elle peut également, dans certains cas, proposer un coaching pour les soutenir. Tous profils confondus, seul un candidat sur trois réussit sa VAE. »

A entendre ces experts, l'employeur ne le regrettera pas. « Ce qu'il faut savoir, c'est que la VAE valorise l'entreprise, ajoute Sandrine Teulé, adjointe de direction de l'ISEE Business School qui reçoit aussi des candidats. Car quelque part, cela signifie aussi que l'entreprise a participé à la formation de son salarié. Elle lui permet ainsi d'accéder à de nouveaux postes où certains diplômes sont obligatoires. C'est un formidable outil de mobilité interne. Et une belle illustration pour sa marque employeur… »

CÉLINE CHAUDEAU

L'AVIS DES INTÉRESSÉS

(DR.)

Alain BERRY
48 ans, directeur de la communication externe chez Orange Cloud for Business

« J'ai entendu parler de la VAE par un mail interne. Je ne connaissais pas du tout ce principe qui pourtant collait parfaitement à mon parcours. Je suis en effet rentré chez France Telecom un peu par hasard, il y a 25 ans. J'ai eu la chance de toucher à beaucoup de domaines comme le marketing, la vente ou la communication sans avoir de diplôme dans ces secteurs. J'ai appris en travaillant et gravi les échelons. Mais quand Orange m'a proposé de me financer la validation d'un Master of Science de la relation client avec la Neoma Business School, j'y ai vu l'occasion de décrocher enfin un diplôme en rapport avec mes compétences, et peut-être d'évoluer encore. On m'avait quand même prévenu que c'était beaucoup de travail. Pendant six mois, j'ai révisé entre 2 et 6 heures chaque jour chez moi, week-ends compris, en plus de mon travail et de ma vie de famille ! Mais je ne le regrette pas. J'ai réussi le diplôme et acquis par la même occasion de nouvelles compétences. A l'époque, j'occupais le même poste depuis sept ans et j'étais prêt à bouger. Grâce à ma VAE, j'ai décroché un autre poste en interne. C'est clairement une plus-value pour moi et pour l'entreprise. »

(DR.)

Isabelle LAGANE
consultante talent management chez BPI-Leroy Consultants

« La VAE concerne tous les niveaux de diplôme. Au départ elle permettait surtout à des candidats non diplômés d'accéder à une certification. Et depuis, les universités, les écoles de commerce, et même certaines grandes écoles proposent cette validation. Mais il faut aussi savoir que c'est un processus qui requiert beaucoup de travail personnel sur plusieurs mois. C'est pourquoi les candidats doivent avant tout le faire pour eux et non par rapport à une attente de l'entreprise. La VAE permet ensuite de prendre confiance en soi et d'accéder une certaine légitimité, notamment en situation managériale. J'ai eu le cas d'un salarié qui n'avait qu'un BEP en poche. Responsable des achats dans un groupe agroalimentaire, il encadrait des bac+5 et craignait de ne pas être légitime. Sa VAE réussie l'a fait grandir, prendre de la hauteur dans son rôle. Culturellement, en France, tout passe par le diplôme. La VAE permet donc aussi de booster des salariés en démotivation. En même temps, elle permet d'acquérir de nouvelles compétences car on complète le savoir que l'on a acquis. On en sort souvent avec une autre image de soi et une nouvelle dimension intellectuelle. »

EN SAVOIR PLUS

A LIRE

- **« Réussir sa démarche de VAE »**, de Michel Barabel et Olivier Meier, éditions Dunod, 2014, 276 pages. 21,50 €.
- **« VAE : Validation des acquis de l'expérience »**, de Lise Mattio et Christian Drugmand, éditions Afnor, 2014, 246 pages. 20,50 €.
- **« Génération VAE : de l'expérience au diplôme »**, de David Rivoire et Emmanuel Schaeffer, éditions Studyrama, 2012, 204 pages. 19,90 €.

A CONSULTER

Le portail de la validation des acquis de l'expérience : *www.vae.gouv.fr.*

Les étapes d'une VAE

- **Réfléchir à la faisabilité.** Informer le salarié du dispositif de VAE et identifier avec lui le ou les diplômes en relation avec son expérience. Déterminer les organismes certificateurs et le laisser prendre rendez-vous.
- **Etudier les modalités pratiques.** Faire valider au salarié sa démarche auprès des organismes certificateurs identifiés. Retirer le premier dossier de recevabilité et rassembler les pièces demandées. Prendre en compte le travail personnel à fournir et étudier le coût et d'éventuelles prises en charge.
- **Préparer sa validation.** Si le salarié travaille seul, sur son temps libre, l'entreprise peut éventuellement lui proposer un coach pour l'accompagner pendant six mois.
- **Faire valider ses acquis.** Les modes d'évaluation sont différents selon les organismes : mise en situation professionnelle réelle ou reconstituée, dossier à constituer et entretien oral facultatif ou obligatoire. Environ dix mois après son inscription, un jury est chargé d'évaluer les compétences du candidat en lien avec celles exigées par le référentiel de certification du diplôme, titre ou certificat.

Le Parisien ÉCONOMIE
« Le Parisien libéré »
25, avenue Michelet
93408 Saint-Ouen Cedex
Tél. 01.40.10.30.30
Société par actions simplifiée
Commission paritaire n° 0120C85979
Président : Intra-Presse
représentée par Jean HORNAIN
Principal associé : Intra-Presse
Jean HORNAIN,
Directeur de la publication
Eric HERTELOUP,
DGA et éditeur
Stéphane ALBOUY, Directeur des rédactions du «Parisien» et «d'Aujourd'hui en France»
RÉDACTION
Responsable de la rédaction : Bénédicte Alaniou
balaniou@leparisien.fr
Editing et réalisation : Marianne Blériot
mblériot@leparisien.fr
Rédaction : Agence Accroche-Press', Chloé Coursaget, Charlotte Robinet
PUBLICITÉ/AMAURY MEDIAS
Directeurs généraux adjoints : Anne Browaeys, 01.41.04.97.61
Philippe Fromantin, 01.40.10.53.02
PUBLICITÉ COMMERCIALE
Directeur commercial : Roland Aouizerate, 01.41.04. 97.78
raouizerate@amaurymedias.fr
ANNONCES EMPLOI
Directeur de la publicité : Muriel Petit, 01.40.10.53.22
mpetit@amaurymedias.fr
IMPRESSION
Sicavic Saint-Ouen (93400)
ABONNEMENT
Le Parisien : 0.811.875.656 (coût d'un appel local)